

PROMESSE DE VERSEMENT

Taxe d'apprentissage 2019 (sur salaires 2018)

DATE LIMITE DE VERSEMENT 28 FÉVRIER 2019



ICP
INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

À nous retourner :

- **Par courrier** : ICP - Direction des Partenariats Entreprises - Isabelle Nicolas - 21 rue d'Assas - 75006 Paris
- **Par email** : taxe.apprentissage@icp.fr

Oui, mon entreprise souhaite verser la taxe d'apprentissage 2019 à l'ICP

Montant : Organisme collecteur :
Entreprise : Effectif :

Coordonnées de la personne à remercier :

Nom : Prénom : Fonction :
Téléphone : Courriel :

Liens avec l'ICP

accueil de stagiaires fournisseur parent partenaire diplômé autre :

**LA TAXE D'APPRENTISSAGE :
UN SOUTIEN QUI PEUT VOUS PERMETTRE DE REJOINDRE
LE CLUB ICP-PARTENAIRES !**

Club
ICP-PARTENAIRES

Nous proposons aux entreprises les plus engagées de rejoindre le **Club ICP-Partenaires** et de bénéficier des avantages de notre programme de reconnaissance.

- ➔ **renforcer votre lien avec les étudiants de l'ICP** et valoriser votre entreprise pour recruter vos futurs talents (stagiaires, alternants et salariés) ;
- ➔ **développer votre réseau d'influence** au cœur d'un univers académique stimulant ;
- ➔ **être associé de manière privilégiée à la vie de l'ICP** : participation à nos événements (colloques, conférences, journées d'études...), accès à nos espaces (auditorium, amphithéâtres, salles de cours, salles de réunions), visibilité sur nos supports de communication, rencontres avec nos enseignants-chercheurs...

Je souhaite recevoir des informations sur le Club ICP-Partenaires



TAXE D'APPRENTISSAGE MODE D'EMPLOI

Qui est concerné ?

Les entreprises domiciliées ou établies en France exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. Elles doivent employer au moins une personne.

Quand verser la taxe ?

Avant le 28 février 2019.

Habilitations de l'ICP

- ➔ **Hors quota Catégorie B** : Licences et Masters sous convention avec des universités partenaires.
- ➔ **Hors quota Catégorie A** : Bachelor Animateur QSE de l'ESQESE (titre RNCP niveau III)
- ➔ **Quota** : Masters en apprentissage en Ressources Humaines.

Comment verser ?

Choisissez votre organisme collecteur (OCTA) ou notre partenaire **OCTALIA**.

- ➔ **Précisez l'affectation de votre versement en indiquant le code UAI et les coordonnées de l'ICP** : Institut Catholique de Paris
21 rue d'Assas - 75270 Paris cedex 06
Code UAI : 0755246V
- ➔ **Informez-nous** et facilitez la traçabilité de votre versement en nous renvoyant le formulaire de promesse de versement au verso de cette page par mail à taxe.apprentissage@icp.fr

Votre contact taxe d'apprentissage :

Isabelle Nicolas

i.nicolas@icp.fr • Tél. 01 70 60 77 40

L'ICP, UN ÉTABLISSEMENT TOURNÉ VERS LES ENTREPRISES

Les entreprises sont au cœur de la pédagogie de l'ICP et sont des partenaires privilégiés avec lesquelles se créent des relations actives et durables. En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'ICP, vous investissez dans les **formations initiales et continues vous permettant**

de recruter des collaborateurs adaptés à vos projets de développement et de relever ainsi les défis économiques et sociétaux.

Nos cursus d'excellence, innovants et très professionnalisants forment à des métiers à forte valeur ajoutée parmi lesquels :

Masters Faculté des Sciences Sociales et Économiques (RNCP)

- Manager des politiques et stratégies des ressources humaines APPRENTISSAGE et CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
- Expert en économie solidaire et logiques de marché
- Consultant en relations européennes et lobbying
- Consultant en communication de crise et médiation (IFOMENE)
- Animateur QSE et Master Manager QSE (ESQESE) APPRENTISSAGE et CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

ISP-Faculté d'Éducation (RNCP)

- Formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres

DU Ingénierie culturelle et administration de la culture Faculté de Lettre

- Responsables de services culturels, chargés de communication, journalistes culturels